

25/11/2020

## L'UDAF 06 obtient le label d'Etat « Point Conseil Budget »

**Chacun d'entre nous peut être confronté à des difficultés financières : perte d'un emploi, séparation, ou tout simplement accumulation de crédits amènent de nombreuses familles à perdre pied. L'objectif du Point Conseil Budget de l'UDAF 06 est de proposer un soutien à toute personne, quels que soient sa situation professionnelle ou son niveau de ressources, dès que les premiers signes de difficulté financière apparaissent.**

La Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté du Gouvernement prévoit le déploiement de 400 Points Conseil Budget sur l'ensemble du territoire français d'ici 2022. D'ici la fin 2020, le réseau des Udaf sera confirmé comme le premier réseau de PCB avec des labels partout en France. Dans notre département, l'UDAF 06 a obtenu 3 Labels, signe de la reconnaissance de son expertise en matière d'accompagnement budgétaire.

Les conseillers des Points Conseil Budget ont vocation à accompagner les familles dans leurs difficultés budgétaires pour préserver leur pouvoir d'achat, éviter les frais d'incidents bancaires, et contribuer à lutter contre le surendettement. « *Notre objectif est de rompre le cercle vicieux du mal endetté et bien sûr que les personnes conseillées se sentent moins seules face aux problèmes de budget.* » explique Mme LAPORTE, Directrice de l'UDAF 06.

Les conseils sont personnalisés, et le suivi est confidentiel et entièrement gratuit pour les personnes accompagnées. L'approche familiale et de défense des consommateurs de l'UDAF 06 constituent le gage d'un accompagnement de qualité.

L'UDAF 06 accueille sur rendez-vous toute personne rencontrant une difficulté budgétaire.

[Contact : udafconso@udaf06.fr](mailto:udafconso@udaf06.fr)

**Pour en savoir plus :**

[www.udaf06.fr](http://www.udaf06.fr)

[www.unaf.fr](http://www.unaf.fr) / [www.mesquestionsdargent.fr](http://www.mesquestionsdargent.fr)

Institution engagée avec et pour les familles depuis 1945, l'UDAF 06 est l'experte des réalités de vie des familles. Reconnue d'intérêt général (cf article L.211-7 du CASF), elle est le porte-parole officiel des familles du département auprès des pouvoirs publics locaux. Membre de l'Unaf, elle participe à la représentation de l'ensemble des 18 millions de familles qui vivent en France, et contribue à leur représentation au niveau régional .